



AVIS PUBLIC

Projet de règlement n° 563-20 modifiant le périmètre de la zone 11/M du plan de zonage du règlement d'urbanisme n° 278-89

Aux citoyens et citoyennes de la municipalité de Maria, avis public est par le présent donné par le soussigné, Thomas Romagné, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Maria de ce qui suit :

- 1. Lors de la séance ordinaire tenue le 3 août 2020, le conseil municipal de Maria a adopté par résolution le projet de règlement n° 563-20 modifiant le périmètre de la zone 11/M du plan de zonage du règlement d'urbanisme n° 278-89;*
- 2. L'objet de ce règlement est de modifier le périmètre la zone 11/M de manière à retrancher la totalité des lots 6 303 608 et 6 314 333 du cadastre du Québec de la zone 13/R à dominance résidentielle pour l'inclure dans la zone existante 11/M à dominance mixte (résidence et commerces / services);*
- 3. Le projet de règlement n° 563-20 est disponible pour consultation sur le site Internet de la Municipalité de Maria. Des précisions concernant ce projet de règlement peuvent être obtenues au 581 358-3208 ou par courriel à l'adresse : urbanisme@mariaquebec.com;*
- 4. En raison de la pandémie de la COVID-19 et conformément à l'arrêté ministériel n° 2020-033 daté du 7 mai 2020, l'assemblée publique de consultation requise par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme est remplacée par une consultation écrite;*
- 5. Les personnes qui souhaitent formuler des commentaires concernant le projet de règlement n° 563-20 doivent le faire par écrit, **avant le 25 août 2020 à 16 h**, à l'adresse courriel : urbanisme@mariaquebec.com en indiquant comme objet : Commentaires - Projet règlement n° 563-20 ou dans une enveloppe déposée dans la boîte aux lettres à l'hôtel de ville avec l'indication : Commentaires - Projet règlement n° 563-20;*
- 6. Ce projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.*

Avis public donné à l'hôtel de ville de Maria, en ce 4^e jour du mois d'août 2020.

Le directeur général et secrétaire-trésorier,

Thomas Romagné